

AVIS PUBLIC – DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire devant se tenir le **lundi 9 mai 2022, à 19 h 30**, dans la salle du conseil de l'Édifice de la Mairie, situé au 143, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny, le conseil municipal devra statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1^{re} DEMANDE

- ✓ **Nature et effet :** De refuser une entrée charretière de 14,5 mètres au lieu de 7 mètres.
- ✓ **Adresse :** 460, boulevard Taché Est

2^e DEMANDE

- ✓ **Nature et effet :** De refuser une entrée charretière de 15,5 mètres au lieu de 7 mètres et de refuser également deux entrées charretière séparée par une distance de 5 mètres au lieu de 10 mètres.
- ✓ **Adresse :** 465, boulevard Taché Est

3^e DEMANDE

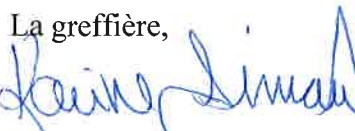
- ✓ **Nature et effet :** Permettre une marge de recul latérale de 1,35 mètre au lieu de 2 mètres et une marge avant de 2,10 mètres au lieu de 9 mètres pour un commerce sans stationnement en cours avant.
- ✓ **Adresse :** 192-194, rue Mercier

4^e DEMANDE

- ✓ **Nature et effet :** Permettre une marge de recul avant de 3,22 mètres au lieu de 6 mètres.
- ✓ **Adresse :** 177, 11^e Rue

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes.

Fait à Montmagny, ce 22^e jour du mois d'avril deux mille vingt-deux.

La greffière,

M^e Karine Simard, avocate